

# Comment rendre les entreprises redevables à l'égard de la société ?

À propos du livre de Michel Capron et de Françoise Quairel-Lanoizelée, *L'entreprise dans la société. Une question politique*, Éditions La Découverte, Collection : Grands Repères

Par Franck AGGERI

Professeur, MINES ParisTech, PSL research university, Centre de Gestion Scientifique (CGS), UMR CNRS i3 9217, France

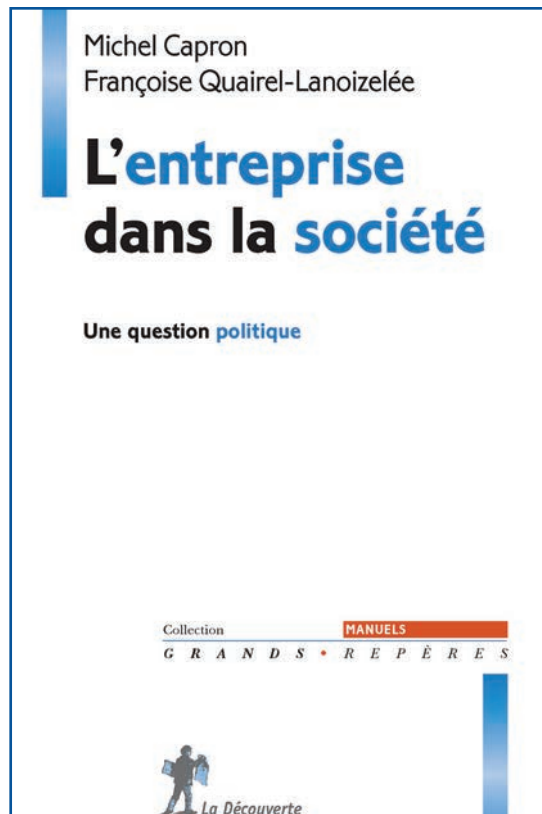
Les livres de Michel Capron et de Françoise Quairel-Lanoizelée ne laissent pas indifférents. Il y a dix ans, ils avaient fait la une de l'actualité en sortant le premier ouvrage de référence sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) en langue française, *Mythes et réalités de l'entreprise responsable*, paru aux Éditions La Découverte. Ils récidivent en sortant un ouvrage de synthèse ambitieux et didactique qui traite des relations de l'entreprise avec la société.

Outre ses qualités pédagogiques remarquables, le livre mobilise avec à-propos une variété de travaux disciplinaires pour éclairer, à la lumière de l'Histoire, les enjeux contemporains de l'entreprise dans la société.

C'est clairement un livre engagé. Contrairement à la plupart des ouvrages sur la RSE, qui sont centrés sur l'entreprise, celui-ci prend le parti de la société et demande des comptes aux entreprises. Partant du constat que l'entreprise, dotée de la personnalité morale en droit, a beaucoup plus de droits que de devoirs<sup>(1)</sup>, les auteurs s'interrogent sur les modalités qui permettraient que s'exerce une redevabilité des entreprises à l'égard de la société.

(1) Voir, à ce sujet, l'article de Julie Bastianutti et Hervé Dumez, « Pourquoi les entreprises sont-elles désormais reconnues comme socialement responsables ? », *Annales des Mines - Gérer et Comprendre*, n°109, pp. 44-54, mars, 2012.

La redevabilité est ici le concept clé de l'ouvrage, les auteurs le jugeant plus précis et opératoire que celui, plus polysémique, de responsabilité.



Le livre débute par une mise en perspective historique particulièrement riche des rapports entreprise-société à la fois dans les pays anglo-saxons et en Europe. À une approche libérale des relations entreprise-société, ils opposent une approche institutionnelle qui réhabilite l'action publique et politique. C'est la thèse de l'encastrement, qu'ils empruntent à Karl

Polanyi. Ils observent toutefois l'émergence, au cours des quinze dernières années, d'un phénomène de capture des rapports entreprise-société par la RSE. Or, ces rapports ne sauraient se réduire, selon eux, à l'action volontaire des entreprises et à un dialogue noué par celles-ci avec quelques parties prenantes préalablement choisies.

Ils analysent à cette aune, dans un second chapitre, la contribution des entreprises à l'intérêt général. Ils critiquent tout d'abord la théorie des parties prenantes (particulièrement en vogue dans le monde anglo-saxon), qui tend à considérer que les entreprises n'exercent pas une responsabilité, en général, à l'égard de la société, mais, en particulier, à l'égard de toute une série de parties prenantes. Les auteurs soulignent à juste titre les impasses de cette approche et la difficulté qu'il y a à définir un intérêt général à partir d'intérêts particuliers potentiellement contradictoires entre eux. Ils mettent également en évidence les difficultés de répondre aux enjeux du développement

durable à partir des concepts de RSE et de parties prenantes : d'une part, le développement durable renvoie à des enjeux de long terme pour lesquels il n'existe pas de parties prenantes et, d'autre part, les enjeux associés à la gestion des biens publics mondiaux ne sauraient être résolus uniquement par des approches volontaires émanant des entreprises.

Les chapitres suivants proposent des développements plus précis au sujet des différentes dimensions des rapports entreprise-société. Les auteurs s'intéressent tout d'abord aux modalités concrètes (notamment civiles et fiscales) d'une redevabilité (*accountability*) à laquelle les grandes entreprises cherchent le plus souvent à échapper. La réponse des entreprises à ce devoir de redevabilité consiste généralement à mettre en évidence leurs bonnes pratiques et leurs capacités d'autorégulation. C'est ce dont doutent les auteurs, qui critiquent cette pratique du *business case* qui désigne les récits enjolivés des bonnes pratiques que produisent les entreprises en matière de RSE pour vanter les mérites d'un capitalisme réconcilié avec la société.

Face à ce qu'ils qualifient de « mystification de la RSE », les auteurs soulignent l'importance de la régulation publique, tout en déplorant la faiblesse de celle-ci. À défaut de régulation publique, ils observent une prolifération de normes internationales privées qui, à l'instar de la norme ISO 26 000, se développent dans un contexte où la non-reconnaissance de l'entreprise comme sujet de droit international constitue un obstacle à l'établissement de normes publiques. Ils indiquent cependant que l'un des mérites de cette régulation privée a été de promouvoir de nouveaux standards en matière de *reporting* extra-financier et de nouvelles conceptions de la performance qui vont dans le sens d'une plus grande transparence des activités de l'entreprise à l'égard de différents publics.

Le dernier chapitre, qui se veut plus constructif, propose une conception renouvelée de l'entreprise. À la suite des travaux récents menés dans le cadre du Collège des Bernardin<sup>(2)</sup>, les auteurs y reprennent le constat que la notion d'entreprise est une catégorie mal fondée qui n'existe pas en droit, et que des réformes doivent être engagées pour faire reconnaître l'entreprise comme un sujet de droit. Le droit reconnaît en effet la société anonyme et d'autres types de société, mais il ne distingue pas les réalités concrètes des entreprises

que ces formes recouvrent. Ainsi, les auteurs suggèrent de distinguer, *a minima*, les méga-firmes dotées de pouvoirs considérables des petites entreprises entrepreneuriales. Les auteurs pointent du doigt la question particulièrement sensible de la responsabilité juridique des sociétés-mères au sujet de laquelle la jurisprudence met en évidence les difficultés à établir les responsabilités de celles-ci vis-à-vis de leurs filiales et de leurs sous-traitants. Les auteurs indiquent que l'un des chantiers pourrait consister à réfléchir à la gouvernance des entreprises en faisant entrer des représentants de la société civile et des salariés au sein des conseils d'administration. Ils terminent l'ouvrage par un appel à élargir le point de vue de la responsabilité au-delà du seul cadre individuel de l'entreprise, pour aller vers une responsabilité territoriale au sein de laquelle les responsabilités seraient partagées.

Terminons ce commentaire par quelques points que soulève la lecture de ce livre.

Face aux limites de la RSE et à celles de l'action des ONG, les auteurs en appellent à une régulation publique plus forte de certaines pratiques. Ils décrivent justement l'essor du mouvement de la RSE comme une réponse à la crise de légitimité de l'entreprise. Mais, étonnamment, ils ne discutent pas, en contrepoint, la crise de légitimité de l'action publique. Or, l'on ne peut comprendre les difficultés concrètes de la régulation sans prendre la pleine mesure de cette crise de légitimité, et notamment les difficultés à faire prévaloir des questions environnementales et sociales face à des enjeux de compétitivité dans un contexte de concurrence mondialisée. Par ailleurs, l'action publique contemporaine ne s'oppose pas frontalement aux entreprises : elle tend de plus en plus à encourager des comportements de pionniers pour organiser une course à l'innovation, c'est-à-dire pour faire en sorte que l'environnement ou la RSE deviennent à terme des enjeux de compétition entre les entreprises.

Plus généralement, on peut faire un reproche au livre : celui de ne pas présenter plus en profondeur les

logiques et les raisonnements de chaque type d'acteur en situation. L'analyse est parfois désincarnée, voire parfois un peu caricaturale, et l'on ne voit pas ce qui fait obstacle à l'adoption de certaines pratiques ou de certains instruments. Ainsi, par exemple, le *business case* ne peut simplement se concevoir comme un exercice de communication : il doit être envisagé comme un moyen de produire du sens et de mobiliser les acteurs qui peuvent être par ailleurs désorientés par la profusion d'informations dépourvues de sens que produit le *reporting*.

À ce sujet, les auteurs sont favorables à l'exercice de transparence et de divulgation d'informations qui s'impose comme une évidence aux yeux de beaucoup d'observateurs. N'y a-t-il pas, là aussi, une mystification qui mériterait d'être analysée dans le détail ? En effet, l'hypothèse sous-jacente à la divulgation des informations extra-financières est que le marché et les parties prenantes sauront en faire bon usage. Or, l'expérience montre que rien n'est moins sûr : les acteurs sont soumis à un engorgement cognitif et sont, de ce fait, incapables de traiter des informations brutes dépourvues de sens. Ce que l'on observe, c'est que l'activité de *reporting* et d'audit nourrit toute une bureaucratie, de nouvelles professions, et qu'elle crée de nouveaux marchés pour ces professions dont l'expansion devient un objectif en soi. Ne convient-il pas, à côté de la qualité des données, de s'interroger sur la qualité des actions et des stratégies conduites, ainsi que sur les conditions permettant de les répliquer et/ou de les étendre ?

Ces points étant posés, *L'Entreprise dans la société - Une question politique* est évidemment un livre important, qui mérite d'être lu et discuté. Comment, également, ne pas se réjouir des pistes qu'ouvre ce livre pour un dialogue interdisciplinaire sur ces sujets ?

<sup>(2)</sup> Voir à ce sujet Jean-Philippe Robé « Comment s'assurer que les entreprises respectent l'intérêt général ? », *L'Économie politique*, pp. 22-35, avril, 2014, et Blanche Segrestin et Armand Hatchuel, *Refonder l'entreprise*, La République des idées, 2012.